



CONDAMNATION pour

DIFFAMATION ET INJURE PUBLIQUE ENVERS DES SAPEURS-POMPIERS

Le 5 mars 2021

Le 19 juillet 2020, suite à une intervention des sapeurs-pompiers au parc municipal du Mas Pradon à Marguerittes, des propos infondés, diffamants et injurieux envers les sapeurs-pompiers ont été postés sur les réseaux sociaux, en particulier sur la page officielle de l'amicale du centre de secours de Marguerittes.

Le SDIS et l'amicale des sapeurs-pompiers de Marguerittes avaient immédiatement porté plainte auprès de la Gendarmerie.

L'auteure des faits comparaisait ce jeudi 04 mars 2021 devant le tribunal correctionnel de Nîmes.

Elle est condamnée à une amende de 1000€ avec sursis.

De plus, les constitutions de partie civile du Sdis du Gard et de de l'amicale du centre de secours de Marguerittes sont recevables. A ce titre, la prévenue est condamnée à verser 500 € à chacune de ces parties, et à régler les frais de procédures.

Le SDIS du Gard et son conseil d'administration condamnent fermement toute forme d'agression envers les sapeurs-pompiers.

Le Président et le Directeur réaffirment leur total soutien aux sapeurs-pompiers et rappellent que les dépôts de plainte sont systématiques en cas d'outrage, de menaces ou de violences faites à l'encontre de tout agent du SDIS.

Par ailleurs, le SDIS n'hésite pas à entreprendre des poursuites et citera directement en correctionnelle tous ceux qui croient insulter et outrager les sapeurs-pompiers par le biais des réseaux sociaux.

Contact :

Lieutenant-colonel Eric AGRINIER
Chef de la communication des sapeurs-pompiers du
GARD.
e.agrinier@sdis30.fr
06 80 48 13 89



Sapeurs-Pompiers du Gard



pompierdugard



pompierdugard



www.sdis30.fr



Sapeurs-Pompiers du Gard SDIS 30



quidam



@pompierdugard



Sapeurs-pompiers du Gard - Sdis30